



Fédération
Sportive
et Culturelle
de France

BROCHURE TECHNIQUE

**CHAMPIONNAT NATIONAL PAR
ÉQUIPES F2 FSCF**

GYMNASTIQUE FÉMININE

20, 21 et 22 JUIN 2025
SAINT-CHAMOND

LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

UNE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTIACTIVITÉS

Créée en 1898, La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe et propose **des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous.**

Forte de ses 153 536 adhérents et 1 346 associations affiliées, la FSCF encourage l'accès à la pratique de ses activités sous toutes ses formes : **initiation, découverte, loisir et/ou compétition.**

Reconnue d'utilité publique, la FSCF est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun.

Elle **organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres** toutes placées sous le signe de la convivialité et animées par la même ambition, celle du partage et de l'épanouissement dans la pratique de son activité.

Outre les activités qu'elle propose, la FSCF **favorise la formation des bénévoles et des professionnelles** (Brevets fédéraux, BAFA/BAFD, Brevets professionnels, Certificats de qualification, etc.), et développe ainsi depuis de nombreuses années un programme de formation ambitieux tant pour l'encadrement bénévole que professionnel.

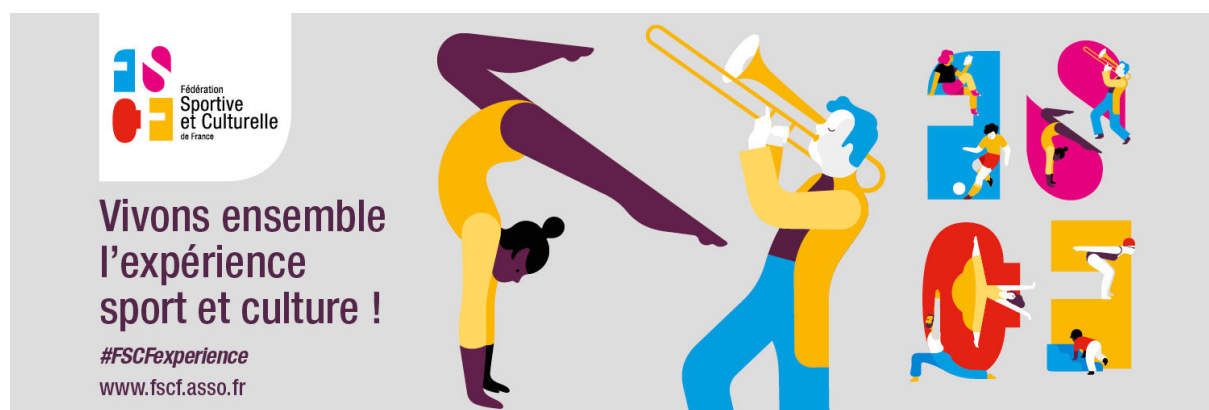
LE PROJET ÉDUCATIF DE LA FSCF

La fédération défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelles et humanistes. À travers ses différentes pratiques et actions qu'elle propose, la fédération vise à l'épanouissement harmonieux de la Personne dans toutes ses dimensions.

Dans cet esprit, la Fédération Sportive et Culturelle de France fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, des responsabilités et de solidarité.

// CHIFFRES CLÉS

- 153 536 adhérents,
- 1 346 associations affiliées,
- Une présence dans 80 départements métropolitains ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Polynésie Française et dans 12 comités régionaux,
- 120 activités sportives, artistiques et culturelles,
- 36 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année,
- 30 410 journées de formation (toutes formations confondues hors formations professionnelles).



LE MOT DU PRÉSIDENT



C'est toujours avec beaucoup de plaisir que la grande famille fédérale se retrouve à l'occasion des manifestations sportives et culturelles qu'elle organise chaque année.

Le championnat national par équipes Fédéral 2, organisé par les Jeunes Sportives de Saint Chamond et l'Espérance de Saint Paul en Jarez perpétuent cette longue tradition des rencontres et championnats annuels qui permettent à des milliers de pratiquants, jeunes et moins jeunes, de se réaliser et de s'épanouir.

A travers ces événements, la Fédération Sportive et Culturelle de France s'emploie depuis 125 ans à offrir à ses adhérents des lieux où s'expriment le vivre ensemble, le lien social et, au-delà, la convivialité et le plaisir partagé.

Plaisir de la confrontation sportive, de l'expression artistique, de l'épanouissement individuel et collectif à travers la pratique d'une activité dans le respect des valeurs du projet éducatif.

Cette satisfaction n'existerait pas sans le concours des milliers de bénévoles qui, forts de leur savoir-faire, mais plus encore de leur engagement, vous accueillent. Qu'ils soient dirigeants ou adhérents, quelle que soit la hauteur de leur investissement, je leur adresse ma reconnaissance.

Bravo aux Jeunes Sportives et l'Espérance et aux commissions nationales pour le travail réalisé.

Merci aux adhérents pour leur présence, à la municipalité pour son accueil, aux partenaires publics ou privés pour leur accompagnement.

Bon week-end à tous et que la fête soit belle !

Christian Babonneau

1/ CONSIGNES GENERALES

Dès votre arrivée vous devrez vous rendre à l'accueil, ouvert le vendredi à partir de **17h00**, pour vous faire pointer et vérifier si tous frais afférents à vos repas et engagements ont bien été réglés, et confirmer la présence de vos juges.

Les membres du Jury doivent également se présenter à l'Accueil, indiquant leur numéro d'affectation et confirmer leur présence auprès des responsables juges de la commission nationale.

ATTENTION ! Les juges ne se déplaçant pas à l'accueil le vendredi sont priés de téléphoner avant 20 heures le vendredi à

Germinal FLORES : 06 85 78 82 17 pour confirmer leur participation.

1. ACCUEIL

COMPLEXE SPORTIF ANDRE BOULLOCHE

13 BOULEVARD GRANDE TERRE

42400 ST CHAMOND

Téléphone de l'Accueil :

06-74-76-85-84

Cette ligne ne sera ouverte que pendant la durée du championnat

Mail : sylvain.thomas@hotmail.fr

2. DÉROULEMENT DES MANIFESTATIONS

1.1 VENDREDI 20 JUIN 2025

- 17h00 – 22h :** Accueil au complexe sportif André Boulloche – 13 boulevard de la Grande Terre – Saint Chamond - 42400
- 17h00 – 22h :** Accueil des juges au complexe sportif André Boulloche – 13 boulevard de la Grande Terre – Saint Chamond - 42400
- 18h30 :** Mairie de Saint Chamond – Avenue Antoine Pinay – Saint Chamond 42400
- 19h00 :** Réception et remise des Trophées F2A et F2J Charles Manceau
Trophée Ensembles F2 Marie Noëlle Cottalorda
Vin d'Honneur
- 20h30 :** Réunion du comité technique : Maison des Sports - 37 Bis Route du Coin - Saint-Chamond - 42400

1.2 SAMEDI 21 JUIN 2025

A partir de 7h15 : FEDERAL 2 AINEES

COMPLEXE SPORTIF ANDRE BOULOCHE

13 Boulevard de la Grande Terre
42400 SAINT CHAMOND

A partir de 7h30 : FEDERAL 2 JEUNESSES

GYMNASE HENRI PICHON

22 GRANDE RUE
42400 ST CHAMOND

20 minutes après chaque horaire :

SECRETARIAT DE COMPETITION :

Le secrétariat de compétition sera positionné dans chaque salle de compétition.

Fin du contrôle des Points 21h00

20h30-23h30 : FETE DE NUIT ET REPAS OFFICIEL JUGES

COMPLEXE SPORTIF ANDRE BOULOCHE

13 Boulevard de la Grande Terre
42400 SAINT CHAMOND

- 9h30 précises :** Rassemblement des gymnastes : Complexe Sportif des Fraries
275 Boulevard Noël Landy – Saint Paul en Jarez - 42740
- 10h00 – 10h45 :** Entrée des drapeaux, des associations, des juges, des associations organisatrices avec les trophées puis les bénévoles
- 10h45-13h30 :** Temps fort sur le thème : **ENSEMBLE**
Discours du Président Général de la Fédération ou son ou sa déléguée
Palmarès et défilé des championnes
- A partir de 13h00 :** Distribution des paniers repas
- A partir de 13h30 :** Pique-nique sur le stade

3. MEMBRES OFFICIELS DE LA FÉDÉRATION

Président général de la fédération	Christian BABONNEAU
Vice-présidente de la fédération coordination des activités et conférence des VP	Dominique JOLY
Vice-présidente de la fédération secteur gymnique et d'expression	Sophie ERIDIA
Membre du comité directeur de la fédération	
Déléguée à la gymnastique féminine	Gaelle BAREGE

4. MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE

Fonction	Nom
RESPONSABLE NATIONAL ET DE LA COMPETITION	Youri DARBOURET
DIRECTEUR DE CONCOURS- F2A	Christel COLLOMB
DIRECTEUR DE CONCOURS- F2A	Magaly HARS
DIRECTEUR DE CONCOURS- F2J	Olivia HARDOUIN
DIRECTEUR DE CONCOURS- F2J	Marie Odile HANSSENS
RESPONSABLE JUGES PLATEAU- F2A	Elisabeth MORICET
RESPONSABLE JUGES PLATEAU- F2J	Germinal FLORES
RESPONSABLE SECRETARIAT F2A	Marie-Laure LOSANO
RESPONSABLE SECRETARIAT F2J	Magalie DURAND

HORAIRES SUR LE SITE

TABLEAUX RECAPITULATIFS

***En cas de désaccord
entre les tableaux récapitulatifs des horaires
par club
et les horaires de chaque catégorie,
SEULS CES DERNIERS FONT FOI.***

5. INSTRUCTIONS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS ET DES JUGES

DISCIPLINE et TENUE

- Les gymnastes sont priées de respecter les installations afin de conserver en excellent état les salles et terrains que la ville met à leur disposition.
- Il est interdit de consommer sur les plateaux de compétition.

L'importance et l'organisation d'une telle manifestation nécessitent le respect des consignes et des horaires établis, ceci dans l'intérêt de tous, pour le bon déroulement de ces championnats.

TENUE VESTIMENTAIRE

Gymnastes : cf. art DCE-2.2 (p.30) – Règlement des activités 2024-2025

Rappel règlement pour le port du short

Les gymnastes ont la possibilité de porter un shorty lors des compétitions à tous niveaux de pratique. Le shorty doit être conforme aux caractéristiques suivantes :

- Shorty de gymnastique
- Longueur : maximum 10 cm à partir de l'entre-jambe
- Couleur : noir, ou même motif que le justaucorps (harmonie des couleurs).
- Tissu : élastique, non transparent.
- Forme : ajustée (moulant, près du corps).
- Inscriptions : nom et logo de l'association uniquement sur le côté de la cuisse. La tenue ne doit pas comporter de marque apparente en grosse écriture.
- Port : par-dessus le justaucorps (le shorty n'est pas autorisé avec l'académique).

En cas de litige, la conformité du shorty est laissée à l'appréciation du responsable des juges de la compétition. Chaque gymnaste doit être libre de porter un shorty ou non.

Pour les compétitions par équipe : Les shortys portés par les gymnastes doivent répondre aux caractéristiques précisées ci-dessus. Si legging et shorty sont portés par une équipe alors les couleurs, matière et inscriptions doivent être identiques.

Pour le mouvement d'ensemble : La tenue des gymnastes doit être identique (possibilité de porter un académique ou un collant de la même couleur que le justaucorps ou le shorty).

Pour les temps protocolaires en équipe : tenue identique pour toutes les gymnastes d'une même équipe.

Entraîneurs : cf. art DCE-2.1 (p.30) – Règlement des activités 2024-2025

Juges : cf. art DCE-2.3 (p.30) – Règlement des activités 2024-2025

LICENCES :

Les licences seront demandées pour les gymnastes, entraîneurs. Les juges devront se munir de leur licence et carte de juge.

AUTORISATION PARENTALE

Pour toute gymnaste mineure, se munir de l'autorisation parentale permettant d'opérer en cas d'urgence.

CONTRÔLE DES POINTS

Celui-ci a été établi afin d'éliminer, au maximum, le nombre d'erreurs possible. Il est obligatoire pour éviter tout litige. Il est recommandé aux entraîneurs de le faire à la fin des épreuves de leur équipe. Se présenter, ou téléphoner, au secrétariat (demander le N° au directeur de concours) pour contrôler le total de points, au plus tôt 20 minutes après la fin de l'horaire, et au plus tard 1 heure après la fin de toutes les épreuves.

Dans le cas de non-exécution de ce contrôle de points, aucune réclamation ne sera prise en considération. Le classement établi par le Secrétariat restera seul valable.

FIN DU CONTRÔLE DES POINTS : 21h00

RAPPEL

Art CNE – 1.1 (p.51) – Règlement d'activité 2024-2025

Toutes les gymnastes d'une équipe doivent exécuter toutes les épreuves y compris le mouvement d'ensemble.

Art CNE – 1.2 (p.51) – Règlement d'activité 2024- 2025

Il est absolument interdit de présenter une équipe avec un nombre de gymnastes inférieur ou supérieur à celui qui est imposé. L'équipe doit concourir dans la catégorie correspondante à son effectif réel.

Art CNE – 1.3 (p.51) – Règlement d'activité 2024-2025

Lorsque les notes à un degré sont en nombre supérieur au nombre maximum de gymnastes autorisées, les notes les plus hautes au-dessus du maximum autorisé ne sont pas prises en compte et une pénalité de **8 points** est appliquée par note annulée.

Lorsque les notes à un degré sont en nombre inférieur au nombre minimum imposé de gymnastes, les notes manquantes sont comptabilisées comme une note à 0.

Lorsque le nombre de gymnastes exécutant le Mouvement d'Ensemble ou un agrès, est inférieur ou supérieur au nombre de gymnastes passées au contrôle des licences ou au nombre minimum imposé de gymnastes de la catégorie, une pénalité de **8 points**, est appliquée par gymnaste manquante ou supplémentaire, sauf gymnaste blessée.

De plus, en cas de sureffectif, la meilleure note concernée est annulée, en cas de sous-effectif, la note de 0 sera obligatoirement comptabilisée à la place de la note manquante. (La lettre « a » sera inscrite à la place de la note manquante ce qui induira une pénalité automatique de 8 points).

SURCLASSEMENT Art CNE – 1.5 (p.52) Règlement d'activité 2024-2025

Sur un même championnat, par manque d'effectif, il est possible, à condition de n'engager qu'une seule équipe « Ainées », de faire concourir en Ainées, des gymnastes qui sont en dernière année Jeunesses, selon les quotas autorisés ci-dessous :

Catégories fédérales

Catégories Fédérales	
Fédéral	2 gymnastes
Fédéral 1 et 2	
Fédéral 2 et 3	

Ces gymnastes :

- Effectuent au maximum le 5^{ème} degré
- Respectent les normes d'après Ainées
- Exécutent le Mouvement d'Ensemble Ainées.

Dans un concours se déroulant sur une journée ou étalé sur un ou deux week-ends, ces gymnastes ne peuvent pas participer en catégorie Jeunesses.

BLESSURE D'UNE GYMNASTE

Se reporter à l'article DCE -3.4 (p.32) **Règlement d'activité 2024-2025**

Les feuilles de déclaration d'accident seront à la disposition des secours à l'infirmerie.

RECLAMATIONS- DCE -3.7 (p.34) Règlement d'activité 2024-2025

Les Jurys d'après n'ont pas à répondre aux demandes de justification de note formulées directement par les entraîneurs.

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du responsable des juges du plateau, accompagnées d'une caution de 15 €.

Elles seront examinées par le Jury d'appel constitué :

- Du Responsable de la CNGF,
- Du Président du Jury,
- Du Responsable des Juges du plateau (si différent du Président du Jury),

Après avoir entendu les juges concernés, le jury d'appel informera l'entraîneur de sa décision.

La décision est sans appel.

La caution est restituée uniquement en cas de modification de note. Dans le cas contraire, la caution est encaissée.

Toute réclamation verbale ou s'appuyant sur un enregistrement vidéo de la compétition ou déposée après lecture du palmarès ne sera pas acceptée.

JURYS SUR LE SITE

TABLEAUX RECAPITULATIFS

***En cas de désaccord
entre les tableaux récapitulatifs des JURYS
et les jurys de chaque catégorie,
SEULS CES DERNIERS FONT FOI.***

5. CONSIGNES AUX RESPONSABLES D'AGRES, SECRETAIRES D'AGRES ET CONTRÔLEURS DE LICENCES

CONSIGNES et AFFECTATION des JUGES

Les Juges Fédéraux, Libres, 6^{ème} degré, 2^{ème} échelon, ont été pris en priorité, sans tenir compte de l'inscription des équipes de leur Association

Vous jugez tous les degrés à l'agrès désigné, toutefois :

- En F2 A, les 6^{èmes} degrés sont jugés par le jury N°1 de l'agrès 1, (dont les noms sont grisés sur le jury) les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys.
- En F2 J, les 5^{èmes} degrés sont jugés par le jury N°1 de l'agrès 1, (dont les noms sont grisés sur le jury) les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys. Nota : en sol le jury N°1 de l'agrès 2 jugera le second 5^{ème} degré.

IMPORTANT : en cas de désaccord dans les affectations, entre la liste nominative et les tableaux des JURYS, SEULS ces DERNIERS FONT FOI.

Nous demandons aux Juges :

- De ne pas quitter le plateau avant que les directeurs de concours n'aient récupéré toutes les notes et ne donnent le feu vert,
- De conserver, sur leur carnet, leurs notes, le N° des gymnastes et le N° de l'Association. Ces notes peuvent être utiles en cas de perte d'une feuille de pointage ou de réclamation.

L'utilisation par les Juges de téléphones portables durant les épreuves est formellement interdite.

AVIS concernant la DEFECTION de MEMBRES du JURY

Vous figurez dans le Jury, soit en tant que Juge, soit en tant que Remplaçant, Responsable ou Secrétaire d'agrès. Votre présence conditionne le bon déroulement de la compétition.

Si, pour une raison sérieuse, vous ne pouviez assumer vos fonctions, veuillez en informer immédiatement la Fédération et l'Organisateur

- à la FEDERATION (Pascal LE GOUIC) : par téléphone 01 43 38 89 87 ou par mail : pascal.legouic@fscf.asso.fr
- au Responsable du jury, **Germinal FLORES : 06 85 78 82 17**

RAPPEL :

Tout juge affecté dans le jury, même comme remplaçant et absent le jour de la compétition, entraînera pour l'Association l'ayant proposé le paiement d'une amende de 200 euros.

Tout juge absent à la suite de la défection de son équipe qui surviendrait moins de 15 jours avant la date de la compétition entraînera une amende 200 euros faute de quoi l'association ne pourra participer aux championnats nationaux par équipe l'année suivante

6. CONSIGNES AUX ENTRAINEURS

BRIEFING DES ENTRAINEURS :

Il n'y a plus de dossier de compétition à récupérer, celui-ci sera déposé à la table des secrétaires d'agrès (positionnés de chaque côté de la table de Direction de concours) chargés de collecter toutes les notes des gymnastes, les entraîneurs pourront venir consulter le dossier quand ils le souhaitent durant la compétition.

F2A	F2J
-----	-----

Les entraîneurs se réuniront à la table de Direction de concours pour entendre **le briefing obligatoire** pour tous. Il y est rappelé les consignes importantes de tenue sur le plateau et surtout, il donne les renseignements nécessaires au bon déroulement de la compétition. Les directeurs de concours auront la charge de bien pointer votre présence.

CONTRÔLE DES LICENCES :

Bien respecter les horaires indiqués, vous les retrouverez sur le site.

L'équipe se présente en tenue au contrôle des licences, munie de la feuille de contrôle des licences jointe dans la brochure : les gymnastes et entraîneurs présenteront leurs licences valides pour l'année.

Vous pouvez vous présenter avec une feuille informatique que vous aurez vous-même préparée.

Chaque gymnaste aura inscrit son numéro au feutre sur le dos de sa main droite et présentera sa licence :

On ajoutera la lettre inscrite dans le tirage au sort sur la main droite et on mettra le numéro de l'association sur la main gauche.

COMPETITION :

L'ordre de passage aux agrès est indiqué sur les horaires. En cas d'absence d'une équipe, cet ordre pourrait être modifié par le Directeur de Concours.

L'entraîneur présentera à chaque secrétaire d'agrès la partie de la feuille de répartition des degrés par agrès jointe à la brochure.

F2A	F2J
Les 6 ^{èmes} degrés sont jugés par les jurys N°1 des agrès	Les 5 ^{èmes} degrés sont jugés par les jurys N°1 des agrès Nota : au sol le jury N°1 de l'agrès N°2 jugera le second 5 ^{ème} degré

Chaque gymnaste est tenue d'annoncer son N° et le degré qu'elle exécute. Pour aider à la répartition de vos gymnastes, nous vous proposons une grille de répartition aux agrès pour que vous puissiez noter à l'avance le n° de chaque gymnaste sur l'agrès concerné. **Pour tous les agrès : vous remplirez la fiche de la répartition des gyms et des degrés à chaque agrès que vous donnerez au responsable d'agrès.**

TABLE DE SAUT :

Vous pouvez regrouper toutes les gymnastes qui utilisent un double tremplin ou un trampo-tramp sur une seule table si cela ne déséquilibre pas trop la répartition.

BARRES ASYMETRIQUES :

Les gymnastes de grande taille ont le droit de monter les 2 barres de la même hauteur à condition d'en avoir obtenu l'autorisation écrite par le responsable des juges du plateau (cf feuille annexe). L'entraîneur doit remettre la barre à hauteur normale après le passage de la gymnaste. **C'est la barre N°1 qui peut monter.**

SOL :

Vous remplirez à l'avance la fiche musique de sol pour répartir vos filles au mieux sur toutes les bandes de sol. Vous présenterez cette feuille au responsable d'après lorsque vous arriverez au sol.

Attention il faut minimiser le nombre de passage de la musique.

LE MOUVEMENT D'ENSEMBLE :

Le mouvement d'ensemble s'exécute sur 2 lignes équilibrées, en respectant un écart de 2 mètres au maximum entre les 2 lignes.

5 minutes d'échauffement autorisées (dont un passage en musique possible).

F2 Aînées : salle attenante à la salle de compétition

F2 Jeunesses : salle attenante à la salle de compétition

ORDRE DE PASSAGE AUX AGRES

Saut-Ensemble-Barres-Poutre Sol

FEDERAL 2 AINEES

LIEU

FEDERAL 2 AINEES

COMPLEXE SPORTIF ANDRE BOULOCHE

13 Boulevard de la Grande Terre

42400 SAINT CHAMOND

DIRECTEURS de CONCOURS :

Christel COLLOMB

Magaly HARS

RESPONSABLE des JUGES

Elisabeth MORICET

TABLEAU de REPARTITION Fédéral 2 Aînées (Art. CNE -4 Règlement des activités 2024-2025)

Nombre de gymnastes	Minimum imposé par degré		Maximum autorisé par degré			
	6 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
8 à 12	1	0	2	6	4	2

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu pour une rotation : 25 minutes pour 2 équipes

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
3 Tables de Saut	6	6 minutes
3 Barres à câbles	6	6 minutes
3 Poutres	6	4 minutes
3 Sols dynamiques dont une piste gonflable	6	4 minutes

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMNASTES composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Les gymnastes nées en 2011 prendront les numéros 13 et 14

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 21 juin 2025

Fédéral 2 Ainées Association N°.....

Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3
1	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			
3	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
4	5 ^{ème}			
5	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.
Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Fédéral 2 Ainées Association N°.....

Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3
1	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			
3	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
4	5 ^{ème}			
5	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			

FEDERAL 2 JEUNESSES

LIEU

FEDERAL 2 JEUNESSES
GYMNASE HENRI PICHON
22 GRANDE RUE
42400 ST CHAMOND

DIRECTEURS de CONCOURS :

Olivia HARDOUIN
Marie Odile HANSSENS

RESPONSABLE des JUGES :

Germinal FLORES

TABLEAU de REPARTITION Fédéral 2 Jeunesses Art. CNE -4.1 Règlement des Activités 2024-2025)

Nombre de gymnastes	Minimum imposé par degré		Maximum autorisé par degré		
	5 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
8 à 12	1	0	2	8	4

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu par rotation : 24 minutes pour 2 équipes

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
3 Tables de Saut	6	6 minutes
3 Barres	6	6 minutes
3 Poutres	6	4 minutes
3 Sols : 3 pistes gonflables	6	4 minutes

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMS composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 21 juin 2025

Fédéral 2 Jeunesses Association N°..... Nom de l'Association :				
Sol				
<i>Répartition des gymnastes par musique</i>				
Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3
1	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			
3	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			
4	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			
5	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			
Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique : Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès. Il est important de réduire au minimum le nombre de passages. 				

Exemplaire responsable d'agrès

Fédéral 2 Jeunesses Association N°..... Nom de l'Association :				
Sol				
<i>Répartition des gymnastes par musique</i>				
Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3
1	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			
3	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			
4	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			
5	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			

PROGRAMME DU DIMANCHE

- 9h30 :** Rassemblement des gyms au complexe sportif des FARIES
275 Boulevard Noel Landy, 42740 ST PAUL EN JAREZ
- 10h-10h45 :** Entrée des drapeaux, des associations, des juges, des associations organisatrices avec les trophées puis les bénévoles
- 10h45-13h30 :** Temps fort sur le thème : **ENSEMBLE**

Discours du Président Général de la Fédération ou son ou sa déléguée
Palmarès et défilé des championnes
- A partir de 13h00 :** Distribution des paniers repas
- A partir de 13h30 :** Pique-nique sur le stade

Programme du festival

- ∞ Défilé des drapeaux et des associations
- ∞ Entrée des juges
- ∞ Entrée des associations organisatrices et des bénévoles et remise des trophées fédéraux
- ∞ Mot d'un représentant de la Mairie et du Président Général de la FSCF
- ∞ Palmarès Mouvement d'ensemble Jeunesses 2
- ∞ Mouvement d'ensemble Jeunesses
- ∞ Palmarès par catégorie Jeunesses F2
- ∞ Palmarès Mouvement d'ensemble Aînées F2
- ∞ Mouvement d'ensemble Aînées
- ∞ Palmarès par catégorie Aînées F2

CONSIGNES POUR LE DIMANCHE

TENUE des ENTRAINEURS Art.DCE (p.30) – 2.1 Règlement des activités 2024-2025 :

Pour le Festival, les entraîneurs n'entrent sur le stade que s'ils sont en tenue réglementaire et **sans** gros sacs.

TENUE des GYMNASTES :

Festi-Fédé

- Les équipes doivent être habillées de manière uniforme
- Casquette ou foulard (Forme et couleur uniformes)
- Chaussons blancs ou chaussures blanches légères. Si les chaussures ne sont pas conformes, les filles rentreront pieds nus sur le stade pour le festival.

PANCARTE et DRAPEAU

Chaque Association doit avoir **son drapeau et sa pancarte**. Les associations **entrent** tous les drapeaux entrent ensemble et chaque association entre sur le stade avec sa pancarte.

PANCARTE

Elle doit être sur fond blanc, propre et lisible et mentionner :

- Le nom du CLUB en entier
- La ville et le département en LETTRES

Pour les nouvelles Associations, les normes demandées sont :

- Largeur 70 cm
- Hauteur 35 cm
- Longueur du manche +/-1m50

RECOMMANDATIONS aux ENTRAINEURS- Art.DCE –3.6.1(p.33)

Règlement des activités 2024-2025

La présence de toutes les équipes est indispensable le dimanche matin.

Vous êtes un exemple pour vos gymnastes. Votre attitude et votre motivation pour les différentes manifestations seront le fruit de l'image qu'elles donneront de la Fédération :

Toute attitude et comportement jugés incorrects et persistants malgré un avertissement de la part d'un membre de la CNGF, entraînera le déclassement de l'équipe.

Tout retard, mauvaise tenue ou indiscipline caractérisés d'une gymnaste, d'un entraîneur, d'une équipe ou d'une association peuvent être sanctionnés par la commission nationale.

La pénalité est appliquée sous forme d'une réduction de points sur le total obtenu par l'équipe ou l'association. La valeur de la pénalité est laissée à l'appréciation de la commission nationale.

Pour toutes les manifestations :

- Respecter l'horaire, être attentif aux consignes des membres de la CNGF et de l'organisation.
- Participer activement en ayant du RESPECT à l'égard d'un moment qui est à l'image de notre identité et qui réunit tout le monde à travers la joie d'être ensemble.

Pendant toute la durée du festival, suivre les consignes données au micro et les instructions des Membres de la C.N.G.F. qui sont responsables du bon déroulement de celui-ci, nous vous en remercions par avance.

CONSIGNES POUR LE FESTIVAL

Défilé sur le stade :

- Pancarte en avant de l'association tournée vers les tribunes pour que l'animateur puisse lire le contenu de la pancarte
- Gymnastes par vague de 5 : entraîneurs sur une dernière vague

Ordre du défilé

- Les drapeaux de toutes les associations
- Les associations
- Les Juges
- Les organisateurs
- Les trophées fédéraux

Les 3 premières équipes classées au mouvement d'ensemble de chaque catégorie seront récompensées sur le podium des ensembles.

Après la proclamation du podium des mouvements d'ensemble, les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} au mouvement d'ensemble se placent en 2 lignes derrière le podium sur les points prévus à cet effet, pour les mettre en valeur pour le public et dans l'ordre ci-dessous :

1^{ère} F2A – 2^{ème} F2A – 3^{ème} F2A

Podium

1^{ère} F2J – 2^{ème} F2J – 3^{ème} F2J

Podium